Accusé de réception en préfecture 054-245400601-20210615-07-DE Date de télétransmission : 21/06/2021 Date de réception préfecture : 21/06/2021

République Française

Meurthe-et-Moselle

Nombre de Membres					
Membres en exercice	Présents	Votants			
13	12	12			

Date de convocation 9 juin 2021

DELIBERATION BUREAU DELIBERATIF COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 15 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze juin à dix-huit heures, le Bureau délibératif, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Bureau délibératif dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent TROGRLIC, Président.

Présents : Pascal BARTOSIK, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Dominique GRANDIEU, Ludovic LEGGERI, Denis MACHADO, Jean-Jacques MAXANT, Sébastien POINT, Carole SALEUR, TROGRLIC.

Absents: Pierre JULIEN.

Monsieur Laurent TROGRLIC a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Collecte des cartouches d'encre usagées sur la déchetterie de Frouard – Signature d'une convention avec la société Pinterrea

N° de délibération: 7

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	12	12	0	0	0

Rapporteur: MME BEGORRE MAIRE

La société Collectors en charge de la collecte et du recyclage des cartouches d'encre en déchetterie de Frouard depuis 2013 a cédé à la société Pinterrea son activité de collecte des consommables usagés ainsi que l'ensemble des conventions liées à ces prestations.

Aussi, afin de maintenir la collecte et la valorisation de ces matériaux, la société Pinterrea, agréée auprès des Eco-organismes Ecosystem et Ecologic, propose la signature d'un nouveau contrat incluant :

- La mise à disposition de contenants adaptés à la collecte en déchetterie,
- L'enlèvement régulier et le recyclage des cartouches à titre gracieux.
- La mise à disposition de bordereaux de suivi des déchets pour une meilleure traçabilité,
- Le rachat des consommables éligibles (cartouches à jet d'encre et à tête d'impression) à hauteur de 1 000 euros / tonne (estimé entre 100 et 200 euros par an selon les tonnages constatés).

D'autre part, la société s'engage à reverser à l'association « Le Rire Médecin » le même montant que celui versé à la collectivité dans le cadre du rachat annuel.

Les cartouches sont envoyées vers le centre de tri de Cherisy (Eure-et-Loir) pour ensuite suivre les filières de réemploi-remanufacturation (à hauteur de 50 % environ). Le reste est orienté vers des filières spécifiques de traitement de déchets dangereux ou de valorisation matière ou énergétique.

Accusé de réception en préfecture 054-245400601-20210615-07-DE 054-2454000

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

Vu le rapport soumis à son examen,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention avec la société Pinterrea pour la collecte et la valorisation des cartouches d'encre usagées.

AUTORISE le Président à signer la convention avec la société Pinterrea.

INSCRIT les recettes correspondantes au budget principal 2021 et suivants, sur la ligne 812-7078 (vente de marchandises).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Pour extrait conforme Le Président,

Laurent TROGRLIC